

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 18 décembre 2018
Séance du 26 novembre 2018

28

Ressources Humaines - recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET
Mme CARLIER
M. BELMHAND
M. N'DIAYE
M. ATAKAYA
M. MARTIN
M. AKABLI
Mme MEHADJI
M. MONTES
M. RIFI SAIDI
Mme SOKOLONSKI
M. FACCHINI

Pouvoir à :
Pouvoir à :

Mme DUHIN
Mme CAPON
Mme BARBETTE
M. LEMAIRE
M. VILLEMMAIN
M. BOUKHACHBA
Mme SAVAS
Mme FOURRIER-CESBRON
M. ABBADI
M. BOULHAMANE
Mme MAUPIN
M. NATANSON

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	34
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. ABBADI, Mme BARBETTE, Mme MOUSSATEN	5

- Rapport de présentation :

Madame Nicole CAPON, maire-adjointe, expose :

A la demande des services de la Trésorerie municipale et dans un souci de clarté et de bonne gestion, il est proposé la création de postes afin de répondre à un besoin ponctuel pour assurer l'encadrement des activités sportives au service des sports :

- > 60 postes appartenant au cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation.

Ces postes ne sont pas permanents et ne figurent pas au tableau des effectifs. Ils ne sont donc pas inscrits dans l'organigramme de la Ville de Creil.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3-1° et 3-2° ;
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 26 novembre 2018,
Considérant qu'il est nécessaire de renforcer les services municipaux (service des sports) afin de permettre l'encadrement des activités sportives dans le cadre de l'école municipale des sports, ainsi que sur des manifestations sportives ponctuelles, durant l'année, y compris pendant les vacances scolaires ;
Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité en application des articles 3-1 et 3-2° de la loi n°84-53 précitée ;
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 6

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 30 juin 2019, en application des articles 3-1° et 3-2° de la loi n°84-53 précitée. A ce titre, seront créés 60 postes d'adjoints d'animation à temps complet ;

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante à ces créations sur les articles correspondants aux charges de personnel du chapitre 012.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : 19 DEC. 2018 Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le 21/12/18
et publication ou notification le 21/12/18
affiché le 19/12/18
CREIL, le 21/12/18

Jean-Claude VILLEMMAIN
Pour le Maire et par délégation
Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Francis Le Pape
Francis LE PAPE